



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2021
A 20 heures

Convocation en date du 24 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absent : 1

Secrétaire de Séance : Emmanuel MAERTENS

Pouvoirs : 1

Lecture du procès-verbal du 4 mars 2021. Adopté à l'unanimité

1) BUDGETS ANNEXES

BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :

Le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable aux dossiers suivants.

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2020 en section d'exploitation	-	13.51 €
- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement	+	41 950.55 €
- Les Restes à réaliser en 2020 en section d'investissement	-	0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2021 en déficit d'exploitation 13€51.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2021 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	94 150.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 000.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	13 200.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges	18 863.00	77	Produits exceptionnels	10 000.00

	financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	002	Résultat reporté
69	Impôts sur bénéfices et assimilé	200.00		
022	Dépenses imprévues	2 083.00		
042	Opérations d'ordre entre sections	28 275.00		14 800.00
002	Déficit reporté	14.00	002	Résultat reporté
023	Virement à la section d'investissement	0.00		
TOTAL		159 800.00		159 800.00

BP 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES		RECETTES
	Dépenses financières	44 000.00		Recettes financières
	Dépenses d'équipement	11 425.00		Recettes d'équipement
040	Opérations d'ordre entre sections	14 800.00		
			040	Opérations d'ordre entre sections
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales
	Restes à réaliser			Reste à réaliser
			021	Virement de la section de fonctionnement
002	Solde d'exécution reporté		001	Résultat reporté
TOTAL		70 225.00		70 225.00

BUDGETS « LOTISSEMENT LA MARE MOREL 5 » - « LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1 » - « ENERGIE RENOUVELABLE HEUSSE » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget « Lotissement La Mare Morel 5 » :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2020 en section de fonctionnement + 1,48 €
- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement + 277,42 €
- Les Restes à réaliser en 2020 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2021 en excédent de fonctionnement 1,48 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget « Lotissement La Butte Rouge 1 » :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2020 en section de fonctionnement	+	0 €
- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement	+	0 €
- Les Restes à réaliser en 2020 en section d'investissement		0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2021 en fonctionnement 0 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

C – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget « Energie Renouvelable Heussé » :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2020 en section d'exploitation	+	3 775.55 €
- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement	+	230.34 €
- Les Restes à réaliser en 2020 en section d'investissement		0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2021 en excédent d'exploitation 3 775€55.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

D – BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

LOTISSEMENT MARE MOREL 5

BP 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
			74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	14.00
042	Stocks	0.00	042	Variation des stocks	0.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	1.00
TOTAL		15.00			15.00

BP 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES	
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	277.00	
16	Rembt d'emprunts	277.00	16	Rembt d'emprunts	0.00	
040	Stocks	0.00	040	Stocks	0.00	
TOTAL		277.00			277.00	

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

BP 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES	
011	Charges à caractère général	2 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000.00	
			75	Autres produits gestion courant	0.00	
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	32 015.00	
042	Stocks	49 000.00	042	Variation des stocks	2 000.00	
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	0.00	
TOTAL		51 015.00			51 015.00	

BP 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES	
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.00	
16	Rembt d'emprunts	47 000.00	16	Rembt d'emprunts	0.00	
040	Stocks	2 000.00	040	Stocks	49 000.00	
TOTAL		49 000.00			49 000.00	

REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

BP 2021 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES	
011	Charges à caractère général	600.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 800.00	
012	Charges du personnel et frais assimilés	1 000.00	013	Atténuation de charges	0.00	
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00	
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels		
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat reporté	3 775.00	
022	Dépenses imprévues					
042	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00			1 000.00	
002	Déficit reporté	0.00			0.00	
023	Virement à la section d'investissement	3 844.00				
TOTAL		6 575.00			6 575.00	

BP 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	0.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	4 190.00		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	0.00
	Restes à réaliser	0.00		Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	3 844.00
002	Solde d'exécution reporté	0.00	001	Résultat reporté	230.00
	TOTAL	5 190.00			5 190.00

2) BUDGET GENERAL :

A. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 :

Madame le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2020 en section de fonctionnement + 1 798 899.71
- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement + 35 643.60
- Les Restes à réaliser en 2020 en section d'investissement - 471 744,16 €

La liste est jointe à la convocation pour la présente réunion.

(Bons de commandes signés en 2020 mais non payés ou recettes accordées non reçues).

- A couvrir en investissement par fonctionnement 436 100.56 €.

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2021 en excédent de fonctionnement + 1 362 799.15 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux à, en tenant compte du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxes d'habitation		Supprimées
Taxes Foncier Bâti	22,30	43.72
Taxes Foncier non Bâti	35,43	35.43

Observation :

Budget voté sans augmentation des taux communaux d'imposition.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale, la commune se voit ainsi transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB. Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB (égal à la somme du taux départemental d'imposition 2020 et du taux communal d'imposition de 2020), soit $22.30 + 21.42 = 43.72\%$.

Cependant, ce transfert entraîne pour la commune la perception d'un produit supplémentaire de TFPB qui ne coïncide quasiment jamais à l'euro près au montant de TH perdu.

En conséquence, après ce transfert, pour garantir la compensation à l'euro près, mise en place d'un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme.

Budget communal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2021

BP 2021	section de fonctionnement	Dépenses
011	<i>charges à caractère général</i>	716 500.00
012	<i>Charge de personnel et assimilé</i>	645 400.00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	213 415.00
014	<i>atténuation de produits</i>	5 000.00
66	<i>charges financières</i>	15 500.00
67	<i>charges exceptionnelles</i>	51 200.00
022	<i>dépenses imprévues Fonct</i>	3 385.00
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	1 413 340.00
68	<i>Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants</i>	5 000.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	22 200.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>	0.00
		0.00
	TOTAL	3 090 940.00
BP 2021	section de fonctionnement	Recettes
70	<i>produits des services du domaine ...</i>	97 150.00
73	<i>impôts et taxes</i>	899 173.00
74	<i>dotations et participations</i>	652 318.00
75	<i>autres produits de gestion courante</i>	44 000.00
013	<i>atténuation de charges</i>	9 500.00
76	<i>produits financiers</i>	0.00
77	<i>produits exceptionnels</i>	26 000.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	0.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>	0.00
	SOUS-TOTAL	1 728 141.00
002	<i>excédent de fonctionnement reporté du budget communal</i>	1 362 799.00
	TOTAL	3 090 940.00

BP 2021	section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Total d'équipement	2 753 057.24	1 100 970.40
	Total opérations financières	95 353.00	748 001.00
	Virement à la section de fonctionnement		1 413 340.00
	Total des opé. Pour le compte de tiers	0.00	0.00
	Opérations d'ordre de section à section	0.00	22 200.00
	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
	SOUS-TOTAL	2 848 410,24	3 284 511.40
	Restes à réaliser 2021	733 672.76	261 928.60
001	Solde d'exécution reporté du budget communal	0.00	35 643.00
	TOTAL	3 582 083.00	3 582 083.00

Opérations nouvelles d'investissement : Effacement réseaux La Rastière-Le Teilleul ; Rénovation de l'éclairage public Le Teilleul ; Eclairage extérieur Salle Socio-Culturelle et plateau scolaire pour 75 955 €. Acquisition terrains za de la Pommeraie ; démolition brigade Gendarmerie pour 76 377 €. Aménagement ancienne Forge Rue du Docteur Mallon Le Teilleul : 10 000 €. Ecole numérique : 5 000 €. Travaux ex-Maison de la Presse Le Teilleul : 450 320 €. Eglise le Teilleul : 412 353€44. Aménagement extérieur Salle de Sport : 161 250€56. Aménagement Cimetière (allées cimetières ; portails) : 28 016€84. Réseau de voirie : 5 000 €. Matériel de bureau : 3 000 €. Accessibilité bâtiments : 247 900 €. Acquisition divers matériels : extincteurs, défibrillateurs ; chariot alimentaire ; tondeuse ; débroussailleuse ; trottinettes école : 18 706€07. Mobilier urbain : jeux école et plateau scolaire ; fleurissement Salle Basse-Porte, entrées d'agglomération et bourg d'Heussé ; bancs et poubelles : 22 000 € ; Travaux de voirie : signalétique numérotation et dénomination des voies ; bornes incendies ; 24 849€20. Aménagement Pumptrack : 78 000 € ; Couverture salle socio-culturelle et local rangement : 434 260€96. Aménagement rue du Maine Le Teilleul 2^{ème} partie : 84 789€92. Aménagement place de l'hôtel de ville Le Teilleul : 478 340 €. Aménagement ex-centre intervention routier : 60 000 €. Travaux bâtiments communaux 2021 : Travaux logements ; Eclairage salle de hand... pour 64 000 €.

Observations financières :

Capacité d'endettement : pour 1711 habitants : 482 €/hab.

(catégorie démographique de 2 000 à 3 499 habs) : 767 €/habs département ; 629 €/habs région ; 644 €/habs national.

Remboursement de la dette sur 1,54 années.

432 498 € Capacité d'au financement nette en 2020, soit 253 €/habs. En règle générale, 280 000 €, soit 164 €/habs.

(catégorie démographique de 2 000 à 3 499 habs) : 121 €/habs département ; 109 €/habs région ; 116 €/habs national.

8

3) AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES : ECLAIRAGE PUBLIC ET AUTRES RESEAUX :

Sur proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la durée de l'amortissement à 15 ans pour les participations financières que la commune verse au SDEM (Syndicat départemental d'énergies de la Manche) ou autres organismes (France telecom....) pour la réalisation des travaux suivants : effacement de réseaux ou rénovation d'éclairage public ou création.

4) CONSTITUER UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES :

Rappel :

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

En 2020, les créances contentieuses s'élèvent à 8 427,25 €.

Sur proposition de Monsieur le Receveur, une provision de 5 000 € semble tout à fait adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses pour l'année 2021 de 5 000 €.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les subventions de fonctionnement à allouer aux associations, comme suit :

- | | |
|--|---------|
| ➤ AAEP de le Teilleul (50) | 3 300 € |
| (Mme Julie GOBE ne prend pas part au vote, conseiller intéressé). | |
| ➤ Association Anciens AFN et TOE | 350 € |
| ➤ Amicale des chasseurs du Mortainais | 100 € |
| ➤ Amicale des sapeurs pompiers Le Teilleul | 1 520 € |
| ➤ Amicale du Personnel du Mortainais | 510 € |
| ➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50) nuisibles | 900 € |
| ➤ Association Diocesaine de Coutances (Electricité des cloches). | 150 € |
| ➤ Comice Agricole Le Teilleul/Barenton | 700 € |
| ➤ Comité d'Aide aux cheveux blancs Le Teilleul | 400 € |
| ➤ Comité de Jumelage Le Teilleul-St John | 400 € |
| ➤ Comité des Fêtes d'Heussé | 350 € |
| ➤ Coopérative Scolaire | 1 000 € |
| ➤ Association des donateurs de Sang Bénévoles de Sourdeval et des Canton limitrophes | 200 € |
| ➤ La Gaule du Mortainais | 60 € |
| ➤ La ligue contre le cancer Manche | 300 € |
| ➤ La lyre Teilleulaise | 200 € |
| (Mr HEURTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé). | |
| ➤ Association Musique et Loisirs Buais (50) | 300 € |
| ➤ Qi Gong Le Teilleul | 250 € |

➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50)	500 €
➤ Union Commerciale et Artisanale Le Teilleul (Mme Sandrine CROCHET ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).	1 300 €
➤ La Pétanque Teilleulaise	200 €
➤ Association GRIMPE (escalade) du Mortainais	120 €
➤ Amicale Cycliste Teilleulaise (Mr HEURTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé)	500 €
➤ Union sportive de la Sélune	300 €
➤ Vélo club Le Teilleul	1 650 €
➤ MOVEFIT Le Teilleul	500 €

Observations :

Les associations ci-après ne demandent pas de subventions en raison de la crise sanitaire vu que leurs activités ont peu fonctionné : Country Danse Le Teilleul ; Randonneurs de la Lande ; Association Tennis de Table Teilleulais ; Aumonerie de l'enseignement public Lycée Collège de Mortain ; Comité d'animation Teilleulais ; Comité de Jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach.

6) RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE – Commune Le TEILLEUL :

Rapporteur : Monsieur Fabien BOUZIN

Objet du marché :

Rénovation et extension de la salle socio-culturelle – Commune Le Teilleul

Allotissement :

Les prestations à réaliser font l'objet de 5 lots décomposés comme suit :

Lot n° 01	Gros oeuvre
Lot n° 02	Charpente bois / couverture bac acier
Lot n° 03	Menuiseries extérieures
Lot n° 04	Electricité
Lot n° 05	Chauffage / ventilation

Suite au résultat d'analyse des offres : pour le lot 2 Charpente bois/couverture bac acier : sans offre et le lot 4 Electricité : offre incomplète,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de Mme le Maire de relancer une consultation pour les 2 lots non conformes : Lot n°2 : Charpente bois/couverture bac acier et Lot n°4 : Electricité.

La remise des offres pour ces lots est le 9 avril 2021 avant 12 heures.

7) DELIBERATIONS POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Mortain et Sourdeval.

Mme le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le conseil communal, à l'unanimité :

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Mortain et Sourdeval et la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie.
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

Observations :

1 chef de projet pour les 3 communes : Le Teilleul ; Sourdeval ; Mortain.

La mission principale du chef de projet pour le Teilleul : le suivi du référentiel foncier. Rechercher les outils disponibles pour agir sur la vacance des logements. Faire vivre le local des habitants.

Les avantages du programme Petites ville de Demain : des leviers financiers pour l'habitat, le commerce, la mobilité, la rénovation énergétique... Des prêts autour de 0%.

8) LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES SUR LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne le pouvoir au Maire de signer la convention entre la FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de la Manche et la commune pour la période 2021/2023 pour la participation à la lutte collective contre les frelons asiatiques.

La participation des collectivités locales se fait à 2 niveaux :

Sur le volet « animation, coordination, suivi et investissements » permettant l'organisation de la lutte et l'éligibilité des travaux sur notre Commune. Cette participation est répartie au nombre d'habitants par Commune, avec un plancher de 18€ et un plafond de 185€.

Le montant sollicité pour la commune pour 2021/2023 est de 88 € pour chaque année.

Sur le volet de lutte pour la destruction des nids, la participation sera en fonction des travaux de destructions réalisées sur la commune.

- Donne le pouvoir au Maire de réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune pendant la période de la convention.
- Donne le pouvoir d'engager les participations afférentes à la convention.

9) ADMISSION EN NON VALEUR :

Madame le Maire fait part que le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés, soit :

- la somme de 367,86 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif.
- la somme de 20,49 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Décide de statuer sur les admissions en non-valeur des titres concernés susdits.

10) SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT VACANT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la suppression de l'emploi permanent vacant suivant :

Suppression au 1^{er} avril 2021.

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h/35h). Poste vacant. Départ à la retraite de Jean-Claude THIERRY.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

➤ Réunions du conseil municipal : le 26 avril 2021 à 20 heures 30 et le 25 mai 2021 à

20h30. Réunion Maires Adjoints : le 8 avril 2021 à 20 heures.

- Lecture des mots de la boîte à idées : « Accès à une mutuelle de groupe pour les personnes âgées à des prix attractifs ».

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a donné son accord, au nom de la commune, pour louer le logement communal T4 sis la Butte Rouge Commune déléguée Le Teilleul à Madame Cécilia PAPIN pour un loyer mensuel de 595 €, charges non comprises, à compter du 15 mars 2021. Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Ce loyer sera versé mensuellement d'avance au receveur municipal.

- Mme le Maire fait part que le Comité d'animation Teilleulais propose le 24 avril, un repas pour la St Georges à emporter (coucou).

- Des nouveaux praticiens au pôle de Santé du Teilleul : Kinésithérapeute et ergothérapeute. Pour l'instant, recrutement d'un 2^{ème} médecin toujours en cours.

- Mme le Maire annonce qu'elle a trouvé un porteur de projet (bien-être) pour le rez-de-chaussée de l'ex librairie Le Teilleul.

- Rappel : ouverture d'une épicerie bio au Teilleul.

- Sandrine Crochet fait part de la présence du Food-Truck au marché du Terroir sous les halles au Teilleul le 1^{er} samedi de chaque mois d'Avril à Octobre. Il sera aussi présent un midi toutes les semaines auprès du pôle de santé (journée à définir).

- Monsieur Joël BAGOT signale que des erreurs de villages ont lieu lors de l'intervention des secours depuis la création de la commune nouvelle par les doublons de villages. Donc, il est important de réaliser la dénomination des voies et la numérotation des habitations sur l'ensemble de la commune nouvelle pour faciliter l'accès des secours.

- Monsieur Joël BAGOT signale des dépôts sauvages sur la route le Teilleul vers Barenton. Mme le Maire fait part que la Communauté d'agglomération étudie diverses propositions pour faire baisser le coût de ramassages des déchets. L'apport volontaire facturé aux poids semble moins coûteux.

Séance levée à 22 heures 45.

